



LES ATOUTS ICO

Les plus qui font la différence

SOMMAIRE

3	Introduction
4	Nos valeurs
5	L'équilibre vie privée et vie professionnelle
5	Services sur site
6	Avantages et aides financières
7	Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)
8	Les Comités Sociaux et Économiques (CSE)
10	Évolution professionnelle
11	Ce qui est fait pour vous (RSE)
13	Ce qui est fait pour l'environnement
15	Contacts

Introduction

Vous avez rejoint ou souhaitez rejoindre l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO). Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre établissement et sommes ravis de vous compter parmi nos équipes ou de la perspective de vous accueillir.

Ce livret a pour but de vous présenter les nombreux avantages mis en place pour le personnel de l'ICO et les sujets sur lesquels nous sommes engagés.

L'ICO est un Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC),

Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) à but non lucratif.

L'ICO est membre de la fédération UNICANCER qui réunit 18 centres de lutte contre le cancer répartis sur le territoire national. Nous prenons en charge un tiers des patients atteints de cancers solides en région Pays de la Loire.

Notre activité s'articule autour de 4 missions principales : la prévention, les soins, la recherche et l'enseignement.



Nos valeurs



RESPECT

Nous connaissons la valeur de chacun dans son travail. Au service du patient, nous mettons tout en œuvre pour l'accompagner avec humanité. La bienveillance, l'équité, l'exigence et la tolérance sont au cœur de nos relations.

ESPRIT D'ÉQUIPE

Nous cultivons un climat d'harmonie, de confiance et de solidarité. Nous mettons au service du patient notre intelligence collective. L'expertise et les compétences de chacun sont essentielles.



ENGAGEMENT

Nous mettons le patient au centre de notre action. Impliqués, motivés et responsables, nous portons fièrement les projets de l'ICO. Par notre dynamisme, notre enthousiasme et notre créativité, nous donnons du sens à nos missions.



L'équilibre vie privée / vie professionnelle

• Réduction du Temps de Travail (RTT) et congés

Les salariés à temps plein disposent de 16 à 19 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT) par an (calcul établi chaque année, d'après le calendrier). Selon leur statut, ils bénéficient de 27 à 30 jours de congés payés (2 jours de fractionnement sont inclus dans ce total).

Par ailleurs, la convention collective prévoit des congés pour certains événements familiaux.

• Télétravail

À partir de 6 mois d'ancienneté, il est possible, pour les postes éligibles, de faire une demande de télétravail à raison d'un jour par semaine dans la limite de 47 jours par an.

• Travail de nuit

2 jours de repos supplémentaires par an, compensatoires du travail de nuit, sont attribués aux IDE, AS et ASH de nuit de l'ICO travaillant à temps plein (et au prorata du temps travaillé pour les temps partiels).

Services sur site

• Parking

Il est possible de se garer gratuitement sur les 2 sites de l'ICO, à Saint-Herblain et Angers.

• Restauration

Des espaces de restauration sont à la disposition du personnel. Ils se situent à proximité de l'ICO. Des espaces verts sur les 2 sites permettent également de déjeuner en extérieur pendant la période estivale. Des distributeurs d'encas (boissons chaudes ou fraîches, goûters...) sont installés sur les 2 sites avec application de tarifs préférentiels pour l'ensemble du personnel (de - 5% à - 10%), sous condition de téléchargement de l'application dédiée.

Sur le site de Saint-Herblain

3 sites de restaurations sont possibles : la cafétéria de l'ICO située au RDC propose aux salariés une réduction de 10% sur toutes les consommations mais également un menu à 4€ (plat + dessert) le midi, ainsi que le self et la cafétéria du CHU Nord Laennec de Saint-Herblain, adjacents à l'ICO.

Sur le site d'Angers

3 sites de restauration sont également à la disposition du personnel : la cafétéria de l'ICO située au rez-de-chaussée propose aux salariés une réduction de 10% sur toutes les consommations, ainsi que le self et la cafétéria du CHU d'Angers, situés à 5 mn à pied de l'ICO.

Avantages et aides financières

• Mutuelle santé

Une complémentaire santé attractive est souscrite avec une assurance prévoyance de qualité participant à renforcer la protection sociale du personnel. Elle est prise en charge à hauteur de 75% par l'ICO pour le régime de base. Le salarié peut adhérer à une assurance complémentaire familiale et à des niveaux de garanties optionnels.

• Intéressement et comptes épargne

Un accord d'intéressement a été mis en place à l'ICO. Il permet aux salariés de percevoir une prime annuelle proportionnelle aux résultats excédentaires réalisés par l'institut. À la discrétion de chacun, cette somme peut être placée sur un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et/ou sur un Plan d'Épargne Retraite COLlectif (PERCOL).

• Surcotation retraite

Le personnel non cadre de l'ICO bénéficie d'une surcotation retraite, lui permettant de partir avec une meilleure retraite en fin de carrière. Là où le droit commun pose un taux de remplacement de la pension de retraite sur le salaire autour de 55 %, pour une carrière complète à l'ICO, le taux de remplacement approchera les 80 %.

• Prime chaussures

Une indemnité chaussures, d'un montant de 48 € bruts/an, est versée à certains personnels paramédicaux.

Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)

• Comité de pilotage (COPIL QVCT)

Un comité de pilotage a été mis en place en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail à l'ICO. Ses missions : définir les axes de progrès et mettre en place des actions concrètes autour de différentes thématiques, telles que les relations sociales, la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, l'environnement de travail, etc.

Exemples de réalisations : rédaction d'une charte « Savoir travailler ensemble », mise en place d'un service social d'entreprise, lancement d'un concours de pâtisserie, etc.

• Questionnaire climat social

Une enquête évaluant le climat social interne est réalisée tous les 2 à 3 ans au sein de l'établissement. Des actions sont ensuite proposées par le COPIL QVCT à partir des résultats obtenus.

En 2023, 90% des salariés de l'ICO ont déclaré aimer leur travail.

• Promotion de la santé au travail

Des actions régulières d'information et de sensibilisation sont menées autour du thème de la prévention de la santé au travail, comme par exemple, les bonnes pratiques du travail sur écran, les gestes à adopter pour se prémunir des troubles musculo-squelettiques, etc.

• Séances de sport

Un accès gratuit à des séances de sport hebdomadaires est proposé à tout le personnel, sur simple inscription.

Site de Saint-Herblain : renforcement musculaire et Pilate.

Site d'Angers : Pilate.

• Service social d'entreprise

Une assistante de service social du travail est à la disposition de tout salarié désireux d'être accompagné dans ses démarches, telles que : l'accès à ses droits, l'aide pour la vie quotidienne (logement, changements familiaux), la santé au travail et pour toute question relative à l'emploi.

Site de Saint-Herblain : permanence mensuelle le deuxième vendredi de chaque mois.

Site d'Angers : permanence mensuelle un vendredi par mois.

Les Comités Sociaux et Économiques (CSE)

Site de Saint-Herblain

• Chèques-Vacances

Des chèques vacances, dont le montant varie en fonction de la classification d'emploi, sont distribués tous les ans. Pour la catégorie F, par exemple, le montant est de 220 €/an.

• Subvention culture / sport

Pour faciliter l'accès à la culture et au sport, tout salarié de l'ICO se voit octroyer, chaque année, un pass d'un montant de 100 € utilisable en une seule fois. Cette subvention peut permettre de s'inscrire à un club sportif, ou être convertie en chèques cultures (pour souscrire à un abonnement de revues ou journaux par exemple, ou encore acheter des places de spectacles proposées par la billetterie des CSE).

• Chèques-cadeaux de Noël

Tous les salariés présents au 1^{er} juin de l'année en cours se voient accorder des chèques-cadeaux pour Noël. Le montant est de 100€ par salarié et 30 € par enfant de moins de 16 ans.

• Réduction sur les séjours-vacances et la billetterie

Les salariés de l'ICO bénéficient de tarifs préférentiels dans certains établissements de la région nantaise (cinémas, espace de remise en forme Calicéo...). Ces offres sont également applicables aux séjours et locations de vacances.

• Subvention enfant

Le CSE participe au financement des frais inhérents à la formation ou aux loisirs des enfants de salariés âgés de moins de 16 ans : stages, centres de loisirs, colonies de vacances, voyages scolaires.

Les montants et pourcentages sont consultables sur le site intranet de l'ICO dans la rubrique CSE Saint-Herblain.

Site d'Angers

• Chèques-Vacances

Les salariés de l'ICO, en CDD ou CDI, ont la possibilité de souscrire à un plan d'épargne pour l'obtention de chèques-vacances. La participation du CSE, comprise entre 120 et 350 €/an, est calculée sur la base du coefficient familial.

• Subvention culture / sport

Chaque année, différentes subventions peuvent bénéficier aux salariés de l'ICO. Elles peuvent être utilisées dans plusieurs domaines : activités sportives ou culturelles, stages, activités jeunesse, camps ou colonies de vacances.

• Réduction sur les séjours-vacances et la billetterie

Les salariés de l'ICO bénéficient de tarifs préférentiels dans certains établissements de la région angevine. Ces offres sont également applicables aux séjours et locations de vacances.



Évolution professionnelle

• Formations

Investi dans la gestion des carrières et l'évolution professionnelle, l'ICO dispose de son propre centre de formations HECTOR. Tout nouvel arrivant pourra donc bénéficier de plans de formations, pour continuer à développer son champ de compétences.

Des formations de type Diplômes Universitaires (DU) sont accessibles aux équipes paramédicales.

• Recherche et Innovation

L'ICO encourage et soutient les projets de recherche et d'innovation portés par l'interne.

• Mobilité Interne

La mobilité interne, qu'elle concerne un changement de poste ou une évolution de fonction, est favorisée au sein de l'établissement.

• Compétences

La diversification d'exercice est développée au sein de l'ICO pour accompagner la mise en œuvre des différents projets de l'établissement. Les personnels paramédicaux, s'ils le souhaitent, peuvent être amenés à exercer sous délégation d'actes (protocole de coopération).

• Compagnonnage

Chaque fois que cela est nécessaire, l'ICO met en place un compagnonnage pour faciliter la prise de poste des nouveaux arrivants.

• Reprise de l'expérience professionnelle des IDE, AS et MER

L'expérience professionnelle, effectuée sur une même fonction, occupée au sein d'un autre établissement ou dans le cadre d'un détachement ou d'une mise à disposition, est reprise à 100%, pour les IDE, AS et MER nouvellement recrutées (sous réserve de validation des critères d'éligibilité).

Ce qui est fait pour vous (RSE)

• Index H/F

L'ICO a obtenu le score de 93/100 pour son index H/F, une preuve de la volonté de l'établissement de garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

• Dispositif de signalement

Un dispositif de signalement est mis en place pour traiter les situations de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au travail.

• Heure de Grossesse

À partir du troisième mois de grossesse médicalement constatée, les femmes enceintes bénéficient d'une heure de réduction du temps de travail quotidien, sans report possible et sans réduction de salaire, afin d'améliorer leurs conditions de travail pendant cette période.

• Salle d'allaitement

Une salle aménagée est mise à disposition des femmes qui souhaitent allaiter, sur chacun des 2 sites.

• Sensibilisation à l'inclusion

À leur arrivée, les nouveaux salariés participent à un module d'e-learning sur la sensibilisation à l'inclusion. Cela leur permet notamment de découvrir les valeurs promues par l'ICO.

• Aménagement de fin de carrière

Dans le respect de l'accord intergénérationnel signé par l'ICO, les travailleurs seniors le souhaitant, peuvent bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail en fin de carrière, tout en bénéficiant du maintien des cotisations retraite, afin de gérer et organiser leur départ à la retraite (avec propositions de formations).

• Congé parentalité couple homoparental

En cas d'arrivée d'enfant(s) au sein d'un couple homoparental, dont aucun des partenaires ne peut bénéficier du congé maternité, un congé de 25 jours calendaires est accordé au salarié en CDI.

• Soutien au dossier RQTH

Le salarié demandeur est accompagné dans ses démarches administratives de constitution du dossier de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Pour tout renseignement complémentaire, un référent handicap est désigné sur chaque site de l'ICO.

• Prime annuelle travailleur RQTH

Une prime annuelle de 200 € bruts est versée au salarié dont la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est en cours de validité (sous réserve de transmission des informations au service Ressources Humaines dont le salarié dépend).

• Prime de cooptation

Les salariés de l'ICO sont associés à la recherche de candidats dont les profils sont pénuriques. Une prime de 250 € bruts est versée au salarié permettant l'embauche sur les postes suivants : aide-soignant, infirmier de bloc, infirmier de bloc opératoire diplômé d'état, manipulateur en électroradiologie (pour plus de précisions sur ce dispositif, merci de contacter la Direction des Ressources Humaines).

• Charte « Savoir travailler ensemble »

Une charte du savoir-vivre au travail a été rédigée, avec comme valeurs principales le respect, l'esprit d'équipe et l'engagement (cf. Nos Valeurs).

• Communication interne

À son arrivée, chaque salarié dispose d'une adresse mail professionnelle, lui permettant de communiquer en interne avec l'ensemble du personnel de l'ICO et d'être informé de la vie de l'établissement.

Pour faciliter les échanges au sein de notre organisation bi-site (Saint-Herblain et Angers), nous recourons fréquemment à l'utilisation du logiciel de visioconférence Teams.

• Coffre numérique Arkévia

Chaque salarié dispose d'un coffre-fort numérique, personnel, sécurisé et gratuit Arkévia, dans lequel sont stockés ses bulletins de salaires dématérialisés et tout autre document professionnel. Il est possible d'y archiver d'autres documents (bulletins de salaires antérieurs, documents officiels, etc.).

Ce qui est fait pour l'environnement

L'ICO souhaite affirmer son engagement sur les sujets liés au développement durable et accompagne le passage de ses salariés vers des modes de déplacement plus doux.

• Mise en place du covoiturage

Pour les salariés qui effectuent des déplacements entre les sites de Saint-Herblain et Angers, des véhicules électriques sont mis à leur disposition, avec covoiturage possible entre collègues (réservation de trajets en ligne).

Les salariés disposent d'un accès à une application de covoiturage, Klaxit, leur permettant de voyager gratuitement.

Site d'Angers : partenariat avec l'application de covoiturage Karos permettant aux salariés de se rendre gratuitement à l'ICO.

• Prime mobilité douce

Une prime mobilité de 300 € bruts est allouée aux personnels qui se rendent au travail en utilisant quasi-exclusivement leur vélo ou faisant de façon quasi-exclusive du covoiturage, selon les conditions d'éligibilité en vigueur.

• Participation à la prise en charge des transports en commun

L'ICO prend en charge à hauteur de 60% l'abonnement en transport en commun pour les déplacements domicile/travail.

• Parkings vélos sécurisés

Des parkings sécurisés sont mis à la disposition des salariés venant au travail à vélo.

• Atelier vélos

Afin de promouvoir ce moyen de transport, des « ateliers vélos » gratuits sont régulièrement proposés. Ainsi, le temps d'une semaine et sur réservation, les salariés peuvent effectuer une révision complète de leur vélo.

• Comité développement durable (CODEV)

Afin d'améliorer ses pratiques en matière de développement durable, l'ICO s'engage avec la mise en place d'un comité dédié, composé d'ambassadeurs développement durable, mobilisés en interne sur la base du volontariat.

• Pack mobilité pour un accès facilité au site herblinois de l'ICO

L'ICO adhère au pack mobilité de Nantes Métropole qui offre de nombreux avantages : réductions sur les transports en commun Naolib et TER de l'agglomération nantaise, sur la location de vélos, sur les voitures partagées et sur le covoiturage.

Le site de Saint-Herblain bénéficie également d'une station de vélos et trottinettes électriques qui le relie aux quartiers « Armor, Laennec, François Mitterrand » et qui permet de réaliser le « dernier » kilomètre vers l'ICO.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur naolib.fr.

• Livraison de fruits et légumes bio

En partenariat avec l'association « Les Paniers solidaires Bio », les salariés peuvent être livrés en fruits et légumes bio, sur commande.

• Travaux

Chaque projet nécessitant des travaux, qu'il soit immobilier ou non, est étudié pour respecter au maximum les problématiques de développement durable et minimiser notre empreinte environnementale.



Contacts

• Direction des Ressources Humaines

- srh.administration.angers@ico.unicancer.fr
- srh.administration.nantes@ico.unicancer.fr

• Comité Social Économique d'Angers

Permanences :

- tous les jeudis de 13h30 à 15h00

Contacts :

- Mail : ce.angers@ico.unicancer.fr
- Tél : 02 41 35 27 25 (poste 2725) les mardis et jeudis de 08h15 à 17h00
- Boîte aux lettres : disponible devant le bureau du CSE au 3^e étage

• Comité Social Économique de Saint-Herblain

Permanences :

- Lundi : 07h45-12h15 et 13h00-16h00
- Mardi : 07h45-12h15 et 13h00 -16h00
- Fermeture le mercredi
- Jeudi : 07h45-12h15 et 13h00 -16h00
- Vendredi : 07h45-12h30

Contacts :

- Mail : secc-CE@ico.unicancer.fr



www.institut-cancerologie-ouest.com

15, rue André Boquel 49055 Angers cedex 02
Boulevard Jacques Monod 44805 Saint-Herblain cedex